

Appel à manifestation d'intérêt Prix de l'innovation sociale 2021

"Est considéré comme relevant de l'innovation sociale le projet d'une ou de plusieurs entreprises consistant à offrir des produits ou des services présentant l'une des caractéristiques suivantes :

*1° Soit **répondre à des besoins sociaux non ou mal satisfaits**, que ce soit dans les conditions actuelles du marché ou dans le cadre des politiques publiques ;*

*2° Soit **répondre à des besoins sociaux par une forme innovante** d'entreprise, par un processus innovant de production de biens ou de services ou encore par un mode innovant d'organisation du travail. Les procédures de consultation et d'élaboration des projets socialement innovants auxquelles sont associés les bénéficiaires concernés par ce type de projet ainsi que les modalités de financement de tels projets relèvent également de l'innovation sociale."*

Extrait de la loi n°2014-856 article 15 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire

L'appel à manifestation d'intérêt (AMI)

Objectifs de l'AMI

- Accompagner les projets d'innovation sociale en émergence qui apportent des solutions innovantes
- Stimuler l'émergence de projets porteurs d'innovation sociale

Instruction des dossiers et évaluation

L'instruction du dossier se fera sur la base des éléments liés :

- Au contexte (prise en compte du besoin, cibles, vision à long terme) ;
- Au processus (collectif associé, ancrage territorial, hybridation des ressources/modèle économique, gouvernance élargie et participative) ;
- Aux résultats (logique d'accessibilité, logique de service/bien, finalité sociale) ;
- Aux impacts directs (sur le territoire, les individus, les organisations) ;
- Aux éléments de diffusion et de changement (logique d'apprentissage des pratiques, logique d'essaimage, sélection par les pouvoirs publics).

L'évaluation des marqueurs de l'innovation sociale, tels que présentés ci-dessous, permettra une lecture collective et guidera le comité dans le choix du lauréat.

1	Place des bénéficiaires <i>Niveau d'implication des bénéficiaires dans l'élaboration du projet</i>
2	Nature du collectif <i>La réponse apportée est-elle produite de manière collective ? Quels sont les acteurs qui participent ?</i>
3	Intervention du collectif <i>Diversité des acteurs mobilisés, qualité des partenariats</i>
4	Place de la recherche <i>Le projet fait-il référence à des travaux de recherche ? Le projet intègre t-il un partenariat scientifique ?</i>
5	Ancrage territorial <i>Les acteurs mobilisés sont-ils issus du territoire ? Le projet s'appuie t-il sur des ressources humaines, naturelles, économiques du territoire ?</i>
6	Gouvernance <i>Quels sont les acteurs associés ? De quelle manière le sont-ils ? La gouvernance est-elle structurée et participative ?</i>

Appel à manifestation d'intérêt Prix de l'innovation sociale 2021

7	Ressources <i>Le projet s'appuie-t-il sur des ressources hybrides ? Quel est le modèle économique ?</i>
8	Logique d'accessibilité <i>Quel type d'accès le projet favorise-t-il ? Comment cet accès est-il rendu possible ? Par quelles actions ?</i>
9	Logique de service <i>Quelle(s) forme(s) la réponse apportée(s) prend/prennent-elle(s) ?</i>
10	Rupture avec l'existant <i>Le projet présente-t-il une rupture avec les pratiques sociales existantes ?</i>
11	Capacité de changement social <i>Le projet génère-t-il d'autres effets positifs (développement économique, impacts environnementaux, ...) ?</i>

Conditions d'éligibilité

- La phase de l'action qui peut bénéficier d'un soutien est la phase d'émergence (nouvelles initiatives, essaimage d'une initiative existante, changement d'échelle de l'action).
- Le porteur de l'action doit justifier d'une implantation sur le territoire de la CAPBP.

Bénéficiaires : entreprises, associations, acteurs de l'ESS.

Prix de l'innovation sociale : Le lauréat remportera un financement de **5 000€ pour l'amorçage de son projet**. Au delà du soutien financier, un comité pourra se réunir de façon plus spécifique pour étudier les moyens mobilisables dans l'écoystème du territoire pour soutenir le projet.

Calendrier de l'appel à manifestation

- L'appel à manifestation est ouvert jusqu'au **vendredi 12 novembre 2021**.
- Un comité de sélection sera organisé la semaine du 15 novembre. Dans ce cadre, **il vous sera demandé de venir présenter votre projet au jury**.
- La **remise du prix aura lieu jeudi 25 novembre** à l'occasion du speed meeting du mois de l'ESS.

Modalités pratiques

- Envoi des propositions par mail, **version pdf**, à l.valleau@agglo-pau.fr
- Le dossier devra comporter :
 - Le dossier de candidature complété
 - Le bilan et le compte de résultat de l'année N-1, datés et signés

Dans le cas, où il s'agit de votre première candidature :

- Les statuts datés et signés
- La copie du récépissé de déclaration en préfecture et de l'insertion au Journal Officiel
- Le certificat d'inscription au répertoire des établissements (SIRET)
- Un relevé d'identité bancaire

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter
Léa VALLEAU

Chargée de mission développement de l'ESS et de l'entrepreneuriat
Service Emploi du territoire

Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées
05 59 27 85 80 (Poste 7057) / 06 07 37 47 19 / lvalleau@agglo-pau.fr